

rement l'élection des prédicateurs dépend du curé du lieu, ou des babitans, que les grands vicaires ne font que donner leur approbation, qu'à son égard il ne refusera jamais la sienne pour vous, soit pour la station de Noyers, soit pour celle de Si-Jean-de-Loone, lorsque le curé ou les habitans de l'un ou de l'autre de ces lieux vous demanderont pour prédicateur. Vous devez bien savoir, quand vous prêchâtes à Noyers, comment la chose se fit. Pour moi je ne m'entens point à ces sortes de formalitez. Je vous rens seulement un compte exact de ce que m'a témoigné M<sup>r</sup> l'abbé Bouhier. C'est à vous à préparer les voies, afin que de mon côté je puisse agir utilement pour vous. Votre mère et toute la famille, dans les souffrances comme moi, vous souhaitent toute la santé dont vous avez besoin pour continuer l'exercice de la chaire. Je vous demande vos bonnes prières, et suis, mon cher fils, votre très affectionné père.

DE LA MONNOYE.

On ne peut pas avoir changé les calotes qui vous ont été envoyées. C'est votre mère elle-même qui après les avoir fait faire, et les avoir montrées ici à un cor-delier qui s'y connoit, et qui les trouva bien faites, vous les adressa par la route que vous lui aviez marquée.

### XIII

A Paris le H janvier 1722.

Votre lettre, mon cher fils, m'a donné beaucoup de joie, et m'en auroit encore donné davantage si votre santé avoit toujours été bonne. Le quinquina étant un remède si connu, je suis surpris qu'avant que d'y recourir vous ayiez eu la patience d'épuiser tant de longs accès de fièvre quarte. Je vous loue de vous appliquer toujours à la prédication. Si vous cultivez cet exercice avec *un* esprit de piété et de religion, le Seigneur bénira votre travail. Vous ne pouvez mieux que par là vous attirer de la considération parmi vos confrères, et pourvoir en même tems à vos besoins. De mon côté, quand le terme que je vous ai marqué sera venu, je ne manquerai pas, nonobstant l'énorme diminution arrivée dans le peu de bien que j'avois, de recommencer à vous payer votre pension comme auparavant. Prenez donc soin, sur la fin de cette année, de m'écrire par quelle voie je pourrai sûrement et commodément, tant pour vous que pour moi, vous faire tenir vos dix-huit francs, et je vous répons, mon cher fils, que vous aurez lieu d'être content de l'exactitude de votre affectionné père.

DE LA MONNOYE.

Votre mère qui vous aime chèrement vous embrasse, votre frère, sa femme et leur fils votre neveu en font autant. Portez-vous bien et souvenez-vous de nous tous dans vos prières.

### XIV

A Paris le 2â décembre 1712.

Si, comme on vous l'a dit, mon cher fils, j'avois été malade depuis six mois, Ce seroit à la vérité un peu bien tard que vous en auriez appris la nouvelle, mais